

## Procès-verbal valant compte rendu de séance du Conseil municipal du 10 Juin 2020

L' an 2020 et le 10 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de  
TRYSTRAM Antoine Maire

**Présents :** M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BOIVINET Valérie, DE ROQUEFEUIL Martine, FELTEN Nathalie, HENDRICK Elsa, MAURY Sarah, MILLOUET Adeline, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : DUBREUIL Patrick, GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu, LE GARREC Christian, MENAN-MARCHAIS Stéphane, ORTILLON Patrice, PINSON Jean-François, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHAZAL Augustin à M. TRYSTRAM Antoine

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 05/06/2020

**Date d'affichage** : 05/06/2020

**A été nommée secrétaire** : Mme MAURY Sarah

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour

- 1- Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du 12 février 2020 et du Procès-verbal du 26 mai 2020 - 2020\_038
- 2- Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT - 2020\_039
- 3- Taux des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués - 2020\_040
- 4- Installation des commissions municipales - 2020\_041
- 5- Installation de la Commission d'appel d'Offres - 2020\_042
- 6- Installation du CCAS - 2020\_043
- 7- Représentation dans les syndicats extérieurs - 2020\_044
- 8- Représentation de la Commune de Semblançay au Syndicat SIEIL 37 - 2020\_045
- 9- Projet "Le jardin du lavoir" : Convention pour la mise à disposition de terrains de l'EHPAD à la Commune
- 10- Lotissement communal Bel-Air : avis des Domaines - 2020\_046
- 11- Intercommunalité CLECT 2020 - 2020\_047
- 12- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et passe à l'ordre du jour de la séance.

## **1) Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du 12 février 2020 et du Procès-verbal du 26 mai 2020**

réf : 2020\_038

Le Conseil municipal est amené à approuver le procès-verbal valant compte rendu de la séance du 12 février 2020. Seuls les élus présents au précédent conseil signeront ce procès-verbal. Mesdames Felten, Plou et M. Georgiadis s'abstiennent pour l'approbation de ce procès-verbal ne faisant pas partie de l'assemblée au précédent mandat. Le procès-verbal du 12 février 2020 est approuvé à la majorité, à 16 voix pour et 3 abstentions.

Le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints de la séance d'installation du conseil municipal du 26 mai 2020 a été rectifié. En effet, les quatre bulletins désignant un candidat non désigné ne doivent pas être décomptés comme des bulletins nuls, le candidat faisant partie de l'assemblée municipale. En lien avec la Préfecture d'Indre-et-Loire, les termes du Procès-verbal du 26 mai 2020 ont ainsi été modifié avec "15 voix pour le candidat Antoine TRYSTRAM" et "4 Voix pour Monsieur Patrice ORTILLON". Est précisé également le titre de "conseillère municipale déléguée" pour Madame Elsa HENDRICK. Ce procès-verbal est transmis directement en Préfecture et ne fait pas l'objet de vote lors de ce conseil.

Le Conseil prend acte.

## **2) Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

réf : 2020\_039

Ce point inscrits à l'ordre du jour traite des décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Maire durant son mandat. Le Conseil doit en effet être informé à chaque séance de toutes les décisions prises. Les devis d'investissements signés depuis le conseil municipal du 22 février 2020 dans le cadre des délégations confiées par le conseil sont les suivants :

### **Opération 21 « Bâtiments »**

- Filtres pour pompe à chaleur école maternelle APA 37: 2144 € HT
- Baie de brassage et Wifi école maternelle : KBJ 6000.84€ HT

### **Opération 61 « Acquisition matériel »**

- Pavois Europe / Touraine et Semblançay pour mairie (Remplacement car déchirés) M. GRESSIER : 131 € HT et 346.60 € HT

**Opération 65 « Environnement »** Création de massifs rosiers et Clématites VAL DE LOIRE 37= 94.70 €HT PEPINIERES DOUSSINJ 92.82 € HT

**Opération 80 « Informatique »** Achats d'onduleurs en mairie car les anciens étaient hors service AMS Informatique 900 € HT

### **Opération 88 « Gros et Petits matériels »**

- Miroir de circulation SIGNAL CONCEPT 438 € HT
- Plaques patrimoine/tourisme IMPRIM CONCEPT : 225 € HT
- Signalétique supports pour plaques patrimoine : HELIOCOM 459 € HT

### **Opération 101 « Aménagement espaces publics »**

- Panneau sur le projet « Les jardins du lavoir » HELIOCOM 432 € HT
- Graviers pour aire de jeux du Serrain: BIGOT TP 4023.17 € HT

Les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire fait également part aux élus du don de l'association Dominique et Jean-Pierre LASSALLE, dissoute en 2019. Le bureau de l'association a expressément demandé que ce don permette de financer le jeu « pyracorde » pour les enfants qui sera installé dans le « jardin du lavoir ». Le don s'élève à 18 358.12 €. Monsieur le Maire présente ses plus vifs remerciements aux donateurs.

Le conseil prendra acte.

### 3) Taux des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués

réf : 2020\_040

Monsieur le Maire a annoncé lors du conseil du 26 mai 2020, les taux des indemnités mais pour la nomination de 5 adjoints et 2 conseillers délégués seulement (Maire 45.18% / Adjoints : 18.68% Conseillers délégués : 6%).

Or, étant donné la nomination de trois délégués, Mesdames Elsa Hendrick et Sarah Maury, et Monsieur Stéphane Menan-Marchais, il convient de modifier les taux en les diminuant pour respecter l'enveloppe globale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à la date d'effet de la délégation de fonction, de fixer les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit

- ◆ Maire : 44.18% de l'indice maximal de la Fonction publique,
- ◆ Les 5 adjoints au Maire : 17.68%
- ◆ Les 3 conseillers municipaux délégués : 6%

### 4) Installation des commissions municipales

réf : 2020\_041

Vu la note d'information de la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) NOR COTB2005924C du 20 mai 2020 intégrant les nouvelles dispositions en matière de renouvellement des assemblées et intégrant notamment celles introduites par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019,

Considérant les candidatures reçues,

Considérant le respect du principe de représentation proportionnelle pour chacune des commissions,

Considérant l'accord des élus de voter à main levée,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité pour chacune des commissions, approuve la composition des commissions municipales comme suit :

<b>MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES</b>	
Finances	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL
Aménagement du territoire PLU / ZAC	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL
	<i>TITULAIRES ET SUPPLEANTS</i>
Scolaire et périscolaire	Adjointe de référence : Valérie BOIVINET Sarah Maury Anne-Sophie WILSCH Jean-Emilien PINSON Peggy PLOU

Vie associative / Fêtes-loisirs-culture-tourisme et vie économique	Adjointe de référence : Valérie BOIVINET Elsa HENDRICK Christine OSSANT Pascal TRIGON Anne-Sophie WILSCH Adeline MILLOUET Matthieu GEORGIADIS – Philippe GAUTIER
Bâtiments	Adjoint de référence : Patrick DUBREUIL Christian LE GARREC Adeline MILLOUET Matthieu GEORGIADIS
Environnement	Adjointe de référence : Martine DE ROQUEFEUIL Stéphane MARCHAIS Augustin CHAZAL Anne-Sophie WILSCH Pascal TRIGON Adeline MILLOUET Philippe GAUTIER Nathalie FELTEN
Communication	Adjoint de référence : Patrice ORTILLON Elsa HENDRICK Augustin CHAZAL Adeline MILLOUET Nathalie FELTEN
Voirie-chemins	Adjoint de référence : Christian LE GARREC Sarah MAURY Pascal TRIGON Jean-Emilien PINSON Nathalie FELTEN Matthieu GEORGIADIS
Conseil Municipal des jeunes	Conseillère déléguée de référence : Sarah MAURY Anne-Sophie WILSCH - Peggy PLOU
Correspondant défense	Martine DE ROQUEFEUIL

La Commission d'appel d'offres fait l'objet d'un vote à part.

### 5) Installation de la Commission d'appel d'Offres

réf : 2020\_042

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal procède à l'installation des commissions. La Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées des marchés publics. Elle est également consultée dans le cadre des procédures adaptées selon les seuils en vigueur.

Pour les communes de - de 3500 habitants, elle doit être composée

- du Président et de son suppléant
- de 3 membres titulaires du Conseil municipal
- de 3 membres suppléants

Après dépôts des candidatures, en respect de la règle de la représentation proportionnelle, le Conseil, à l'unanimité, nomme les membres suivants :

Le Président: Antoine TRYSTRAM  
Christian LE GARREC  
Patrick DUBREUIL  
Peggy PLOU

Suppléant du Président: Patrice ORTILLON  
Martine DE ROQUEFEUIL  
Sarah MAURY  
Philippe GAUTIER

## 6) Installation du CCAS

réf : 2020\_043

Avec le renouvellement du conseil municipal, les élus doivent procéder au renouvellement des membres élus du conseil d'administration du CCAS. Le nombre de membres élus doit être déterminé en conseil en fonction de la taille de la commune, un maximum de 16 étant fixé. Il est proposé aux élus de voter 4 noms de membres du Conseil d'administration en plus du Maire, Président de droit au CCAS.

Quatre candidatures sont proposées.

Après vote, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Nomme les élus suivants :

Christine OSSANT	élue
Sarah MAURY	élue
Martine DE ROQUEFEUIL	élue
Philippe GAUTIER	élu

## 7) Représentation dans les syndicats extérieurs

réf : 2020\_044

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants communaux pour les syndicats extérieurs et établissements dans lesquels la Commune doit être représentée. Cette désignation est composée dans le respect du principe de représentation proportionnelle suivant les statuts des syndicats et établissements. Les candidats des deux listes se sont proposées pour chaque syndicat ou établissement.

Après tour de table, débat et accord de tous les élus présents, Monsieur le Maire propose de voter la représentation communale dans les syndicats et établissements telle qu'elle figure ci-dessous.

Après vote à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la représentation communale dans les syndicats suivants :

	TITULAIRE(S)	SUPPLEANT(S)
Syndicat d'adduction d'eau potable Semblançay – St Antoine du Rocher – Charentilly, Saint-Roch, Cerelles SIAEP <i>Réunion en journée</i>	Antoine TRYSTRAM Augustin CHAZAL Peggy PLOU	Patrice ORTILLON Christian LE GARREC Nathalie FELTEN
Syndicat de gendarmerie	Patrick DUBREUIL	Philippe GAUTIER
Syndicat D'assainissement SATESE	Christian LE GARREC	Nathalie FELTEN

CA Maison de Retraite	Antoine TRYSTRAM, Maire Christine OSSANT Peggy PLOU	
CNAS (comité national d'action sociale)	Philippe GAUTIER	
Syndicat Touraine propre	Antoine TRYSTRAM	Philippe GAUTIER

Pour le SIEIL37, plusieurs candidatures ayant été déposées, il convient de voter à bulletin secret.

### **8) Représentation de la Commune de Semblançay au Syndicat SIEIL 37**

réf : 2020\_045

Le conseil municipal procède à la désignation des représentants communaux pour les syndicats extérieurs et établissements dans lesquels la Commune doit être représentée.

Madame Plou demande à M. Trystram s'il siège au SIEIL37. Monsieur le Maire lui répond en effet qu'il est vice-président du SIEIL.

Après tour de table, les candidatures sont les suivantes :

1 Titulaire: Candidature de Monsieur Antoine TRYSTRAM

1 Suppléant : Candidatures de Monsieur Philippe GAUTIER et de Monsieur Patrice ORTILLON

Monsieur le Maire propose de voter à bulletin secret pour la désignation du suppléant, celle de titulaire étant une candidature unique.

Nombre de votants: 18

Nombre d'enveloppes incluses dans l'urne: 18

Nombre de bulletins nuls: 0

Nombre de bulletins blancs: 0

Candidat Philippe GAUTIER: 4 voix

Candidat Patrice ORTILLON: 14 voix

Après vote, le conseil municipal proclame :

- à l'unanimité, la nomination de Monsieur Antoine TRYSTRAM, titulaire pour la représentation de la Commune de Semblançay au SIEIL37

- à la majorité, la nomination de Monsieur Patrice ORTILLON, suppléant de Monsieur Antoine TRYSTRAM au SIEIL 37.

### **9) Projet "Le jardin du lavoir" : Convention pour la mise à disposition de terrains de l'EHPAD à la Commune**

Ref : 2020\_048

Le chantier a démarré depuis le 23 mai dernier. La maison de retraite a été particulièrement concertée sur ce projet tout comme les associations utilisatrices du site et les riverains. Une convention proposée par l'EHPAD est parvenue en mairie permettant de fixer les règles d'occupation du site. A l'unanimité, le conseil, autorise la signature de la-dite convention.

**Une** question relative au parcours sensoriel est posée. Mme Plou s'interroge sur l'entretien nécessaire du parcours et des éventuels arbres fruitiers tout autour du parcours sensoriel pour éviter les incidents.

Il est répondu que l'entretien est prévu. Par ailleurs, la direction de l'EHPAD a été sollicitée et n'a pas soulevé ce point.

### **10) Lotissement communal Bel-Air : avis des Domaines**

réf : 2020\_046

Monsieur le Maire informe que durant le confinement, la mairie a reçu l'avis des domaines pour le lotissement Bel-Air. Le Conseil municipal doit en prendre acte.

La valeur vénale globale estimée par les Domaines s'élève à 260 094.50 €. A titre d'information, le montant HT délibéré par la Collectivité par délibération du 18 juin 2019 s'élève à 286 750 €.

Le conseil municipal prend acte de l'avis des Domaines.

Le conseil municipal est informé que deux compromis de vente ont été signés dernièrement et qu'un troisième est en cours. Deux lots sont encore disponibles (Lots A et E).

### **11) Intercommunalité CLECT 2020**

réf : 2020\_047

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles -Pays de Racan soumet, chaque année, à l'approbation des conseils municipaux des communes membres le rapport de la CLECT (Commission Locales des Charges Transférées) fixant pour l'année le montant que les communes doivent verser à la Communauté.

Il s'agit des domaines de compétences transférées à la CCGCPR à savoir la voirie, la petite enfance – enfance - jeunesse, la gestion des milieux aquatiques, le PLU.

Pour 2020, la commune de Semblançay devra verser 263 093.94 €.

Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve le montant de 263 093.94€ à verser à l'intercommunalité pour l'année 2020 au titre des charges transférées.

### **12) Divers**

Au sujet de l'intercommunalité, Monsieur le Maire informe les élus que lors du prochain conseil municipal, il conviendra aux élus de désigner les représentants de la commune qui siégeront au sein des commissions intercommunales. Il informe qu'il a été réélu à la Présidence de la Communauté avec Madame Plou comme Vice-Présidente. Un nouveau projet de territoire porté par cette intercommunalité doit être réfléchi avec l'ensemble des communes membres. Un questionnaire sera donc envoyé à tous les conseillers municipaux pour connaître leur perception et leurs attentes vis à vis de l'intercommunalité.

La diminution du nombre de cas de Covid en Indre-et-Loire ayant chuté, la Préfecture permet, sous conditions de respect des gestes barrière et de prudence d'organiser quelques festivités, en dehors des voies publiques. L'association Karos Nuclée a proposé à la Commune d'organiser une fête de la musique dans son jardin. Celle-ci devait être diffusée en live, mais les règles ayant été assouplies, il est proposé que le groupe Scratchophone Orchestra se produise avec un nombre raisonnable de participants. Madame Plou demande à ce que le Conseil Municipal des Jeunes soit associé à cette manifestation. Elle informe que ce groupe est vraiment un groupe de bonne qualité. Monsieur le Maire annonce que la commune participera financièrement à cet événement en compensation des festivités qui n'ont pas eu lieu.

Un débat s'instaure entre les élus sur le projet d'équiper les élus de la commune et de la Communauté de tablettes numériques afin de ne diffuser les documents de travail que sur format numérique. Monsieur

Ortillon explique le principe de confidentialité d'une tablette professionnelle plutôt que de faire appel aux équipements privés des élus. Une application est développée par le GIP RECIA. La commission communication réfléchira à ce projet. La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire a déjà mis en place ce projet.

Mme Plou aborde certains problèmes de sécurité comme la sortie du chemin des écoliers. Les véhicules grillent régulièrement la priorité donnée au chemin des écoliers. D'autre part, les véhicules sortant de ce chemin ne voient qu'au dernier moment les éventuels piétons qui se trouvent du côté du restaurant Le Mazedo. La commission voirie se penchera sur ce sujet, l'utilisation du miroir n'est pas une solution. Celui installé au carrefour de la rue des Lotiers et de la rue des AFN est un jour sur deux couvert de buée et n'aide pas à la sécurité. La situation accidentogène est vraiment due au non-respect de la priorité à droite.

Monsieur le Maire informe que la commission aménagement se réunira pour parler de l'avancement de la ZAC des Dolbeaux. Val Touraine Habitat, concessionnaire d'aménagement, informera les élus des travaux à accomplir et de la fouille archéologique qui se déroulera sur le site durant 6 à 7 mois.

Au sujet de la gestion du COVID, Madame Felten demande quel est le montant des dépenses effectuées par la Commune. Monsieur le Maire l'informe que les dépenses sont d'environ 7000€ à 8000€ comprenant l'achat d'équipements de protection, de produits désinfectants, de masques et des fournitures pour la création des masques. Une partie des dépenses sera subventionnée par le Conseil départemental et l'Etat. Le gel hydro alcoolique a été donné généreusement par une entreprise ce qui a permis une redistribution importante.

Madame Plou informe l'assemblée qu'un habitant l'a contacté au sujet du projet du lavoir s'étonnant de ne pas avoir été informé du projet alors même qu'il est propriétaire d'une parcelle jouxtant le futur parc. Monsieur le Maire répond qu'une réunion publique animée par l'agence TALPA, maître d'œuvre, a pourtant eu lieu ainsi qu'une réunion avec les riverains. L'habitant aurait pu se manifester à cette occasion ou venir en mairie en discuter s'il avait des inquiétudes. A la dernière réunion de chantier, Monsieur le Maire était présent et l'habitant en question était également à proximité du site, il aurait pu comme certains autres riverains venir et poser des questions. Sur ses droits de propriétaire, il n'y a aucun souci avec le projet, le chantier étant sur les parcelles communales et de la maison de retraite. Le lit de la rivière fait en effet l'objet de travaux mais sur la partie publique, il n'y a aucune ambiguïté sur ces travaux. Une information précise sera donnée à cet habitant. Madame Maury connaît elle aussi cette personne, lui a donné les réponses et lui a conseillé de venir en mairie. La mairie est ouverte pour présenter le projet. D'autres réunions ont eu lieu avec les associations utilisatrices de la salle Chaumet, le comité des fêtes et la maison de retraite. Une réunion de présentation du chantier sera organisée prochainement pour tous les élus.

Monsieur Le Garrec informe de la reprise progressive des travaux de voirie. La priorité est donnée au Serrain avec travaux de terrassement et d'enrobés rue de la Rainerie. Ces travaux sont liés à la création d'un futur lotissement. L'accès aux riverains de cette rue sera possible durant le temps des travaux qui dureront huit semaines. D'autres travaux s'ensuivront quand les viabilisations seront installés dans ce lotissement.

Au Serrain, se pose toujours le problème des eaux parasites. Des travaux d'étanchéité doivent être programmés. D'autre part, il a été fait le constat par une entreprise extérieure de busages détériorés et de branchements sauvages d'eaux usées sur eaux pluviales... Monsieur le Maire rappelle qu'une amende pour branchement illégal a été votée dans un précédent conseil. Le volume d'eau à traiter est donc supérieur à celui attendu. Une société extérieure va procéder aux contrôles sur le secteur du Serrain et de la Renardière. Les personnes concernées recevront un courrier.

M. Dubreuil souhaite aborder le projet des jardinières masquées. Une rencontre a été faite avec un représentant de ce mouvement collectif qui avait fait une première plantation sans que la mairie en soit au courant. L'idée est intéressante mais il convient de déterminer un endroit adéquat pour mener à bien ce projet. Il convient également de fixer via une convention le rôle de chacun et le référent. Il s'agira d'une concession à titre gracieux d'une parcelle communale. Madame Boivinet est également de l'avis de M. Dubreuil sur le caractère intéressant de cette action mais rappelle qu'on n'utilise pas les endroits de la Commune comme on l'entend. Elle souhaite également qu'une communication municipale de la mairie soit faite sur ce projet envers les citoyens de Semblançay. La formulation des panneaux mis dans

les jardinières a été modifiée. Madame Felten informe que le collectif se réunit le samedi 11 juin et qu'il donnera suite au mail que la mairie lui a adressé. Elle rappelle que le projet ne fonctionne en effet que si les habitants sont partants. A Tours, cette action a bien fonctionné car en milieu urbain, l'avenir dira si cette action sera pérenne à Semblançay, village dans lequel les habitants ont eux-mêmes un potager. L'intérêt de ce projet est d'organiser également des ateliers.

Madame Wilsch souhaite parler des témoignages sur les réseaux sociaux des dégradations qui ont eu lieu dans différents endroits de la commune avec tags, casseaux de verres, malpropreté due aux chiens etc... Le constat est unanime mais elle demande en quoi la mairie est responsable. Monsieur le Maire explique que dans le cadre de sa fonction d'Officier de Police Judiciaire, en tant que Maire, il doit rappeler à l'ordre et exiger les renforts de la gendarmerie. Il en va de la sécurité et de la tranquillité publique. Des habitants ont signalé en mairie qu'ils se faisaient réveiller chaque nuit. Monsieur Orillon confirme. De même, les animaux sont sources de dégradation et de malpropreté. Il convient de rappeler au civisme et au bien vivre ensemble.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il propose une visite du lavoir le vendredi 19 juin à 18h30. Les élus sont disponibles. Le prochain conseil municipal sera le vendredi 10 juillet 2020 à 18h30.

Les points inscrits à l'ordre du jour ayant été posés, plus de questions n'étant posées, Monsieur le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21h00.

#### **Liste des délibérations prises en conseil municipal :**

2020 - 2020\_038 Approbation du Procès-verbal valant compte rendu du 12 février 2020 et du Procès-verbal du 26 mai

2020\_039 Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations confiées par le conseil en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

2020\_040 Taux des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués -

2020\_041 Installation des commissions municipales

2020\_042 Installation de la Commission d'appel d'Offres

2020\_043 Installation du CCAS

2020\_044 Représentation dans les syndicats extérieurs

2020\_045 Représentation de la Commune de Semblançay au Syndicat SIEIL 37

2020\_046 Lotissement communal Bel-Air : avis des Domaines

2020\_047 Intercommunalité CLECT 2020

2020\_048 Projet "Le jardin du lavoir" : Convention pour la mise à disposition de terrains de l'EHPAD à la Commune

**Signature des élus présents au conseil municipal du 10 juin 2020 :**

BOIVINET Valérie

DE ROQUEFEUIL Martine

DUBREUIL Patrick

FELTEN Nathalie

GAUTIER Philippe

GEORGIADIS Mathieu

HENDRICK Elsa

LE GARREC Christian,

MAURY Sarah

MENAN-MARCHAIS Stéphane,

MILLOUET Adeline

ORTILLON Patrice,

OSSANT Christine

PINSON Jean-François,

PLOU Peggy

TRIGON Pascal

TRYSTRAM Antoine

WILSCH Anne-Sophie,